



Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 184-2026
Type d'intervention : Interpellation
Motion ayant valeur de directive : ☐
N° d'affaire : 2026.GRPARL.501

Déposée le : 31.08.2026

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Non
Déposée par : Saïd (Biel/Bienne, PS) (porte-parole)
Dunning (Biel/Bienne, PS)
Moeschler (Biel/Bienne, PS)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 03.09.2026

N° d'ACE : du
Direction : Direction de l'économie, de l'énergie et de l'environnement
Classification : Non classifié

Des écoles adaptées aux épisodes de forte canicule

Les épisodes de canicule sont appelés à devenir plus fréquents et plus intenses. De nombreux bâtiments accueillant des enfants, des jeunes ou des personnes âgées – notamment les crèches, les écoles à journée continue, les écoles et les établissements médico-sociaux (EMS) – ont principalement été conçus pour conserver la chaleur en hiver et sont insuffisamment préparés à la surchauffe estivale. Lorsque la chaleur sévit, vivre, travailler ou apprendre dans de bonnes conditions peut devenir très difficile, voire impossible.

Dans son papier de position du 25 avril 2026, l'association faîtière des enseignantes et enseignants de Suisse alémanique LCH relève l'absence de valeurs limites et de procédures coordonnées qui soient contraignantes pour le domaine scolaire. Elle recommande notamment une limite de 26 °C dans les locaux pour l'enseignement ordinaire, un plan gradué fondé sur des critères mesurables – température, humidité relative et teneur en CO₂ – ainsi qu'un suivi systématique des bâtiments exposés. La chaleur nuit à la concentration et aux apprentissages ; elle peut également provoquer une forte fatigue et représente un risque particulier pour les enfants, les personnes âgées et les personnes dont la santé est fragile.

Les mesures doivent être adaptées à chaque bâtiment. À court terme, elles peuvent comprendre des équipements appropriés, des protections solaires et une aération efficace. À moyen et long terme, il convient de privilégier l'ombrage extérieur, le rafraîchissement nocturne, la végétalisation et la désimperméabilisation, puis, lorsque ces solutions ne suffisent pas, des systèmes de refroidissement efficaces qui n'aggravent pas le réchauffement extérieur. Les limites de certains concepts énergétiques lors de canicules prolongées doivent également être examinées.

La répartition des compétences constitue un enjeu central. Le canton fixe des prescriptions, assume des tâches de surveillance et de financement et possède lui-même certains bâtiments,

tandis que les communes et divers organismes sont responsables d'une grande partie des écoles, structures d'accueil et EMS. Une stratégie cohérente suppose donc une coordination entre les Directions concernées, les communes et les institutions, ainsi qu'une planification financière permettant de traiter en priorité les bâtiments les plus exposés.

Le Conseil-exécutif est prié de donner des renseignements sur l'affaire suivante relative au canton :

1. Quelle appréciation le Conseil-exécutif porte-t-il sur l'ampleur actuelle de la surchauffe dans les crèches, les structures d'accueil extrafamilial, les écoles et les EMS du canton ? Dispose-t-il de données sur la température, l'humidité relative et la teneur en CO₂ des locaux, ventilées selon le type d'institution et le propriétaire des bâtiments ?
2. Quelles règles, recommandations, valeurs de référence et répartitions des responsabilités s'appliquent actuellement dans ces institutions en cas de forte chaleur ? Le Conseil-exécutif estime-t-il qu'elles sont suffisamment connues, uniformes et contraignantes, notamment pour protéger les enfants, les personnes âgées, les collaboratrices enceintes et les personnes présentant des risques pour leur santé ?
3. Quelle appréciation porte-t-il sur la limite de 26 °C recommandée par LCH pour l'enseignement ordinaire et quelles mesures prévoit-il afin d'assurer des conditions équitables lors des examens et des procédures de passage ?
4. Le Conseil-exécutif envisage-t-il d'introduire, pour l'ensemble des écoles du canton, des crèches et des EMS un plan gradué de protection contre la chaleur fondé sur des seuils objectifs et prévoyant des mesures pédagogiques, organisationnelles et techniques clairement définies ?
5. Quelles mesures immédiates les institutions peuvent-elles mettre en œuvre ou financer – notamment protections solaires, ventilateurs, adaptation des horaires, locaux plus frais ou ouverture des portes et fenêtres – et quels obstacles limitent leur utilisation ? Le Conseil-exécutif a-t-il évalué le comportement des bâtiments Minergie lors de canicules prolongées ?
6. Dans quelle mesure la protection contre la chaleur est-elle intégrée aux prescriptions, concours et projets concernant les constructions et rénovations de bâtiments publics ou subventionnés ? Les mesures passives, le refroidissement respectueux du climat, la végétalisation, la plantation d'arbres et la désimperméabilisation sont-ils systématiquement examinés ?
7. Quels travaux sont planifiés dans les écoles, structures d'accueil, EMS et autres bâtiments concernés appartenant au canton, et selon quels critères les sites à assainir en priorité sont-ils identifiés ?
8. Le Conseil-exécutif est-il disposé à examiner un programme cantonal de soutien financier et technique permettant aux communes et aux organismes responsables d'adapter leurs bâtiments aux épisodes de forte chaleur ? Comment entend-il assurer la coordination entre les Directions concernées, les communes et les institutions ?

Motivation de l'urgence : les épisodes de forte chaleur se multiplient et touchent directement des personnes particulièrement vulnérables, notamment les enfants, les personnes âgées et les personnes atteintes dans leur santé. Les canicules survenues cet été ont une nouvelle fois mis en évidence l'inadaptation de certains établissements. Il importe que le Conseil-exécutif présente rapidement un état des lieux des mesures existantes, des responsabilités et des adaptations envisagées, afin que les dispositions nécessaires puissent être préparées avant les prochains épisodes de forte chaleur.

Destinataires

- Grand Conseil